

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : **11**
Présents : **11**
Votants : **11**
Pour : **11**
Contre :
Abstention :

Le dix-huit novembre deux mil vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents : M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, Mme Cécile MAIRAND, Mme GRIFFON Charlène, M. André MARCHAIS, M. Freddy VINET, M. Ronald VERNOUX, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS, M. Eric BOUCLY, Mme Fabienne ASSIMEAU

Absents :

Secrétaire : Mme Cécile MAIRAND

Convocation du 15/11/2021

Séance ouverte à 18H30

N° d'ordre : 2021 - 45

REÇU
- 8 DEC. 2021
S/P ROCHEFORT

Objet : *Mise en non valeur*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Le Trésorier de Surgères a transmis un état de demandes d'admissions en non-valeur. Il correspond à des titres des exercices de 2014 et 2015 pour un montant total de 578.24 €. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en non-valeur.

Tiers	Année	Montant
DUMAS Alexandre	2014	94,07
DUMAS Alexandre	2014	91,25
DUMAS Alexandre	2014	94,06
CHIRON Sébastien	2014	45,63
CHIRON Sébastien	2014	45,62
CHIRON Sébastien	2014	47,03
CHIRON Sébastien	2014	47,04
CARTIER Anthony	2014	93,24
BARBE Mickaël	2015	1,8
AVS Anne Gaelle	2015	18,5
	total	578,24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la mise en non-valeur des créances irrécouvrables présentées ci-dessus pour un montant total de 578,24 €,
- **INFORME** que les crédits ont été prévus à la DM 2 du budget 2021
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à assurer le suivi technique, financier et administratif de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

Le Maire,
Matthieu CADOT

